



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI

Séance du 15 décembre 2022
Objet : Eclairage public Avis sur l'extinction partielle

L'an deux mille vingt et deux et le 15 décembre à 18 heures 30,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, AILLAUD Marion, KERBOUA Yasmina, ROBERT Carole, BERNARD Myriam, HUBERT Armelle, et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, BONO Vicente HOLIET Samuel, VARCIN Alexandre.

Absents excusés : Mmes AILLAUD Karine, MOUREN Sylvie MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, Mrs CHAMBRE Emmanuel, DEYE Manuel, DURAND Thierry, et AKLA Mohammed.

Procurations : Mr CHAMBRE Emmanuel a donné procuration à Mme MUNOZ Esteban, Mme Karine AILLAUD a donné procuration à Mme Yasmina KERBOUA, M. Thierry DURAND a donné procuration à M. Gilles GONCALVES.

Mme Yasmina KERBOUA a été désignée Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-
Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2022

Application agréée F. lequise.com

Conseil Municipal du 15 décembre 2022

Délibération n° 2022/08/51

OBJET : Eclairage public Avis sur l'extinction partielle

Madame le Maire rappelle les différentes réunions sur le projet d'extinction d'éclairage public. Elle rappelle la teneur du projet :

L'extinction se ferait comme suit à compter du 9 janvier 2023:

- Horaires d'été : Mai, juin, juillet, aout
Extinction à Minuit – pas de rallumage
- Horaires d'hiver, de septembre à avril
Extinction à 23 h – Rallumage à 5h du matin.

La communication auprès des administrés a été faite par une réunion publique organisée le 25 novembre dernier, et sera complétée par l'affichage de l'arrêté, des articles dans La Provence et dans le Pérussier, et des publications sur le site internet et la page Facebook de la commune.

Madame le Maire rappelle l'intérêt de ce projet, en termes d'économie d'énergie et donc financière, ainsi qu'en termes d'environnement.

Avant de prendre l'arrêté municipal, Madame le Maire souhaite recueillir l'avis du conseil municipal.

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au projet d'extinction partielle de l'éclairage public.

Malijai,
Le 15 décembre 2022
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sonia FONTAINE



REÇU EN PREFECTURE

le 16/12/2022

Application agréée F. legals.com

99_DE-004-210401089-20221215-2022_08_51-